

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

IV^e REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE PLENIERE
DU VENDREDI 04 AOUT 2023**

Président de séance :

Monsieur Ousmane BOUGOUMA

Président de l'Assemblée législative de transition

Secrétaires de séance :

- **Madame Esther BAMOUNI/KONSONO**

Troisième Secrétaire parlementaire

- **Monsieur Yaya KARAMBIRI**

Quatrième Secrétaire parlementaire

Ordre du jour : Examen de trois projets de loi portant autorisation de ratification d'accords de prêts, objets des dossiers n° 060, 061 et 062.

La séance plénière du vendredi 04 août 2023 s'est ouverte à 09 heures 10 minutes.

1. Le quorum

La vérification des présences a donné le quorum suivant :

- absents excusés : 25
- absent non excusé : 01
- procurations : 25
- présents : 45
- votants : 70

2. Les rapports des commissions

Dossier n° 060

Le rapport n°2023-019/ALT/COMFIB de la Commission des finances et du budget, saisie au fond, qui a été présenté à la plénière par le député Issaka TAPSOBA, a recommandé l'adoption du projet de loi.

Les rapports pour avis de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) et de la Commission du développement durable (CDD), qui ont été présentés à la plénière, ont émis des avis favorables à l'adoption du projet de loi.

Dossier n° 061

Le rapport n°2023-020/ALT/COMFIB de la Commission des finances et du budget, saisie au fond, qui a été présenté à la plénière par la députée Nemata Brigitte ZOUNGRANA, a recommandé l'adoption du projet de loi.

Les rapports pour avis de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) et de la Commission du développement durable (CDD), qui ont été présentés à la plénière, ont émis des avis favorables à l'adoption du projet de loi.

Dossier n° 062

Le rapport n°2023-021/ALT/COMFIB de la Commission des finances et du budget, saisie au fond, qui a été présenté à la plénière par le député Mamadou YARO, a recommandé l'adoption du projet de loi.

Les rapports pour avis de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) et de la Commission du développement durable (CDD), qui ont été présentés à la plénière, ont émis des avis favorables à l'adoption du projet de loi.

3. Débat général

3.1- Les questions et les préoccupations de la plénière

Un débat général unique a été organisé sur l'ensemble des dossiers. Les principales préoccupations des députés ont porté sur des questions d'ordre général et des questions spécifiques aux différents dossiers.

3.1.1. Les questions d'ordre général

Elles ont porté sur :

- la politique de la Transition pour arrêter l'avancée du désert et améliorer la pluviométrie ;
- la gestion personnalisée des projets qui en font bénéficier des personnes autres que les vrais bénéficiaires ;
- l'existence d'au moins 800 projets qui interviennent au Ministère de l'Agriculture, sans atteindre l'autosuffisance alimentaire.

3.1.2- Les questions d'ordre spécifique

Dossier n° 060

Les préoccupations de la plénière étaient relatives :

- au renforcement de la communication, de la confiance et de l'entente entre les éleveurs et FDS dans les zones d'insécurité ;
- aux critères de choix des bénéficiaires du projet.

Dossier n° 061

Les questions spécifiques de la plénière portaient sur :

- la date de démarrage du projet ;
- la protection, la valorisation et la vulgarisation du poulet bicyclette labélisé.

Dossier n° 062

Les préoccupations des députés s'articulaient autour :

- de l'exemple qu'est le Burkina dans la promotion de l'agro-écologie ;
- des différentes zones bénéficiaires du projet.

A l'issue de la série de questions et préoccupations des députés, le Président de l'Assemblée législative de transition a suspendu la séance à 10 heures 45 minutes à la demande du Ministre délégué auprès du Ministre de l'Agriculture, des Ressources animales et halieutiques, Monsieur Amadou DICKO, pour permettre au Gouvernement de préparer les réponses. La séance a été reprise à 11 heures 28 minutes.

3.2. Les réponses du Gouvernement

3.2.1- Les réponses aux questions d'ordre général

Dans sa réponse, Monsieur Amadou DICKO a affirmé que la politique gouvernementale face à l'avancée du désert et pour l'amélioration de la pluviométrie consiste à mener des actions de reboisement et à surtout mettre en œuvre des projets de construction de barrages pour la mobilisation de l'eau de surface afin de faciliter la production agricole.

En outre, au niveau du Ministère en charge de l'agriculture, le Ministre a indiqué qu'il est mis en œuvre la réalisation de forages à travers le pays. Cependant, le Ministre a reconnu que ces forages ont un faible débit, ce qui ne permet pas de faire de grandes productions agricoles. En raison de cela, la tendance actuellement, c'est d'aller vers la réalisation des forages à haut débit qui permettront vraiment de mobiliser l'eau à l'image du « Forage Christine », pour un véritable essor de l'agriculture et de l'élevage.

Sur le nombre de projets qui interviennent au Ministère de l'agriculture, le ministre a reconnu un total de quarante-trois (43) projets. En dépit de ce nombre, le Ministre a relevé que l'autosuffisance alimentaire est loin d'être

atteinte. Pour y arriver, Monsieur le Ministre a annoncé l'organisation d'Assises nationales sur l'agriculture et sur l'élevage en vue de chercher des pistes de solutions.

Par ailleurs, selon le Ministre, ce nombre paraît élevé mais leur montant ne permet pas de couvrir les besoins en matière d'investissements agricoles dont la moyenne est de 120 milliards de francs CFA dans le sous-secteur de l'agriculture et de l'élevage. Il a ajouté que ces types de projets permettent de mobiliser les fonds pour produire plus et atteindre l'autosuffisance alimentaire. Il a relevé que c'est dans ce sens que le Chef de l'Etat a lancé l'Initiative présidentielle pour la production agricole en saison sèche.

En ce qui concerne la gestion personnalisée des projets qui en font bénéficier des personnes autres que les véritables bénéficiaires, Monsieur le Ministre a affirmé que c'est une réalité au Burkina Faso. A cet égard, le Gouvernement a adopté une nouvelle réglementation qui oblige la mise en place du Comité de gestion par recrutement. De même, le Ministre a ajouté que le choix des bénéficiaires est effectué par un comité d'approbation et de sélection mis en œuvre au niveau provincial comme au niveau régional. Par ailleurs, pour un choix objectif et transparent des bénéficiaires, ces derniers apportent leur contribution.

Le Ministre a par la suite ajouté que des réflexions sont menées au niveau du ministère sur la limitation du coût de la composante « Unité de gestion du projet » à un maximum de 10% du coût du projet pour éviter la surenchère.

3.2.2. Les réponses aux questions d'ordre spécifique

Dossier n°060

Par rapport au renforcement de la communication, de la confiance et de l'entente entre les éleveurs et les FDS dans les zones d'insécurité, le Ministre a indiqué qu'il faut renforcer le système d'identification au niveau national des personnes et des animaux. Pour ce faire, le Gouvernement s'est engagé à doter 1500 éleveurs d'actes de naissance et de pièces d'identité. A cela, s'ajoutent les rencontres organisées par le Gouvernement entre les FDS et les éleveurs pour faciliter la communication et l'entente.

Concernant les critères de choix des bénéficiaires, le Ministre a relevé que ceux qui souhaitent bénéficier du projet élaborent leurs projets à soumettre à un comité d'approbation et de sélection mis en place au niveau régional.

Dossier n°061

En ce qui concerne le démarrage du projet, le Ministre a mentionné la date indicative d'octobre 2023 à condition que le décret de ratification soit transmis diligemment au Chef de l'Etat, qui à son tour, enverra rapidement les éléments juridiques à la BAD pour qu'elle prononce la mise en vigueur de l'accord de financement.

Concernant la protection, la valorisation et la vulgarisation du poulet bicyclette labélisé, le Ministre a relevé qu'un projet a été élaboré à ce sujet et le ministère est à la recherche de financement pour faire sa promotion. Il a aussi informé la Représentation nationale qu'avec le passage de la grippe aviaire en 2021, plusieurs fermes sont fermées et le projet vise à relancer l'ensemble des unités de production aux alentours des villes.

Dossier n°062

Par rapport à l'exemple qu'est le Burkina Faso dans la promotion de l'agro-écologie, le Ministre a d'abord défini l'agro-écologie comme étant l'utilisation des intrants bio pour la production. Ensuite, il a affirmé que le Burkina Faso est l'un des pays de la sous-région à entreprendre plusieurs actions en faveur de l'agro-écologie. Ces actions sont, entre autres, :

- l'adoption d'une stratégie nationale de développement de l'agro-écologie ;
- la prise en compte de la promotion de l'agro-écologie comme attribution spécifique de la Direction générale de la production végétale ;
- la relecture des curricula de formation des centres de promotion rurale et des écoles et la mise en œuvre des projets axés sur l'agro-écologie tels que le projet d'agriculture contractuelle et la transition écologique.

Quant aux zones bénéficiaires du projet, le ministre a cité la Boucle du Mouhoun, les Hauts-Bassins, le Centre-Ouest et le Centre.

3.3- Le vote

A l'issue de l'examen et de l'adoption, article par article, chaque projet de loi, soumis au vote, a été adopté à l'unanimité des 70 votants.

La prochaine séance plénière a été annoncée pour le mardi 08 août 2023 à 09 heures et sera consacrée à l'examen du projet de loi portant protection, sauvegarde et valorisation du patrimoine culturel au Burkina Faso, conformément à l'ordre du jour de la session permanente.

La séance plénière a pris fin à 11 heures 53 minutes.

Ouagadougou, le 04 août 2023

Le Président de séance



Dr Ousmane BOUGOUMA
Président de l'Assemblée législative de transition

Le Secrétaire de séance



Yaya KARAMBIRI
Quatrième Secrétaire parlementaire